

BELGIQUE	Spécification d'interface radio	ULP-AMI et leurs périphériques associés	B14-05	V1.1 - 28/06/2011
----------	---------------------------------	---	--------	-------------------

	Nr	Paramètre	Description	Commentaires
Partie normative	1	Service de Radiocommunication	Mobile	Implants médicaux actifs de puissance ultra basse
	2	Application	Implants médicaux actifs	L'application concerne les systèmes d'implants médicaux actifs de puissance ultra basse et leurs périphériques
	3	Bande de fréquences	401-402 MHz	
	4	Canalisation		Chaque émetteur peut combiner des canaux adjacents pour une largeur de bande plus élevée pouvant aller jusqu'à 100 kHz
	5	Modulation/Largeur de bande		
	6	Direction/Séparation		
	7	Puissance d'émission/Densité de puissance	Max 25 µW PAR pour des systèmes utilisant LBT/AFA Max 0,25 µW PAR pour des systèmes sans LBT/AFA et à coefficient d'utilisation jusqu'à 0,1%	
	8	Accès et règles d'utilisation des canaux	Doivent être utilisées des techniques d'accès au spectre et d'atténuation des interférences au moins aussi performantes que celles décrites dans les normes harmonisées en vertu de la directive 1999/5/CE. Un coefficient d'utilisation de 0,1% peut être utilisé.	LBT/AFA ou coefficient d'utilisation jusqu'à 0,1%
	9	Régime d'autorisation	Exemption de licence	Fonctionnement sur NIB/NPB (Base non-interférence/ base non-protection)
	10	Exigences essentielles additionnelles		
	11	Bases pour la planification des fréquences		
Partie informative	12	Changements prévus		
	13	Référence	EN 302 537-2 Décision CE 2006/771/CE ERC/REC 70-03	Seule(s) la (les) version(s) mentionnée(s) dans la dernière liste des Normes harmonisées en vertu de la directive R&TTE comme publiée par la Commission européenne dans le JOUE peut (peuvent) être utilisé(es) pour bénéficier de la présomption de conformité.
	14	Numéro de notification		
	15	Remarques	Classe 1 selon la Décision 2000/299/CE	